



69348



Distr. 3
LIMITED

E/ECA/PSD.4/34
Mars 1986

ANGLAIS
Original: FRENCH

NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième session de la Conférence commune
des planificateurs, statisticiens et
démographes africains

Addis Ababa, Ethiopie, 3-12 mars 1986

ASSOCIATION DES INFORMATICIENS AFRICAINS

Association des informaticiens africains

Introduction

1. Lors de la 3^e session de la Conférence commune des Planificateurs, Statisticiens et Démographes Africains, il a été demandé au secrétariat de la Commission Economique pour l'Afrique d'inscrire à l'ordre du jour de la 4^e session de la Conférence commune des Planificateurs, Statisticiens et Démographes Africains le point sur la création de l'association des informaticiens africains.

2. Le Secrétariat, n'ayant pas été mandaté à créer cette association a sollicité le concours du Bureau Intergouvernemental pour l'informatique (IEI), qui en tant qu'organisme intergouvernemental spécialisé en Informatique, était en mesure de préparer une documentation complète et des propositions concrètes à ce sujet. Des contacts ont été également pris avec l'Association Africaine des professionnels de l'Informatique. Le président de cette association dont le siège se trouve à Abidjan (Côte d'Ivoire), a par ailleurs été invité à cette conférence pour nous faire part de l'expérience de cette association qui semble avoir été créée à l'initiative d'informaticiens de l'Afrique de l'Ouest.

3. Le secrétariat estime qu'il est de l'intérêt des informaticiens africains de créer, à l'instar de leurs collègues statisticiens, une association de dimension régionale. Quelque soit la forme que prendrait cette association, - soit la transformation d'une association sous-régionale existante en association régionale, - soit la création d'une nouvelle association, elle devrait viser à la réalisation des objectifs suivants:

A. Promouvoir le développement et l'application des disciplines de l'informatique pour le développement socio-économique de l'Afrique.

Les pays africains doivent prendre pleinement conscience de la problématique générale du phénomène informatique dans leur développement socio-économique. En effet l'informatique offre de vastes possibilités d'application dans la quasi totalité des secteurs de l'activité humaine et constitue un puissant outil pour le développement. Elle a une grande capacité de saisie et de traitement de l'information, et peut créer les infrastructures de gestion, de planification et d'administration.

L'association une fois créée devra promouvoir le développement et l'application des disciplines de

l'informatique par une prise de conscience de l'importance de l'informatique dans le processus du développement.

E. Promouvoir l'échange d'expériences et le transfert des techniques dans le domaine de l'informatique.

Cet objectif permettra à l'association d'organiser des Conférences et séminaires pour arriver à une sensibilisation, un dialogue et un échange de vues ample et profitable, sur des sujets, qui intéressent aujourd'hui les experts de la région Africaine mais qui concernera demain chaque africain et mettra en place les fondements d'une harmonisation.

C. Encourager la création des associations nationales de l'informatique.

L'association devra également permettre aux associations nationales d'informatique d'être admises comme membres institutionnels de l'association. Les associations nationales ont un rôle important à jouer dans le développement de l'informatique et son intégration dans le processus de développement socio-économique national.

D. Diffuser les connaissances, les informations et les expériences réalisées dans le domaine de l'informatique

E. Promouvoir et encourager la recherche, les études et les programmes de développement concourant aux buts de l'association

Encourager la recherche en ce qui concerne les projets réalisés dans le domaine de l'informatique et diffuser les résultats des travaux scientifiques effectués par l'industrie et par les institutions académiques.

F. Etablir et maintenir des relations avec les associations internationales

L'établissement de relations avec d'autres associations internationales ayant des objectifs similaires telle que l'Association internationale des Informaticiens du Tiers monde, devra être encouragé. Il ne pourra en resulter qu'un dialogue et échange fructueux entre les associations.

G. Améliorer le statut professionnel des informaticiens

L'association devra encourager l'intégrité des personnes travaillant dans le domaine de l'informatique et développer leur compétence, promouvoir et protéger les intérêts professionnels de ses membres et conseiller les

gouvernements et autres autorités compétentes sur des problèmes touchant à la profession informatique.

4. Le secrétariat, en ce qui concerne la composition de cette association propose que l'association comprenne deux types de membres: professionnels et non-professionnels qui pourraient être ordinaires, honoraire, ou institutionnels.

Membre ordinaire

Tout informaticien professionnel Africain peut être admis comme membre ordinaire.

Membre honoraire

Toute personne qui s'est rendue célèbre dans le domaine de l'informatique et qui a rendu des services appréciables à l'Afrique peut être admise comme membre honoraire.

Membre institutionnel

Toute institution telle que association et ou institution nationale et internationale d'informatique opérant en Afrique peut être admise comme membre institutionnel.

5. La charte et le règlement intérieur d'une telle association pourront être élaborés une fois l'association formée.

6. En Conclusion, le secrétariat souhaiterait que la Conférence, au vu des documents et propositions présentés par l'IEI, et remarques/opinions qui ne manqueraient d'être soulevées, puisse s'engager pour la création d'une association Africaine puissante et active qui devrait prendre en compte les intérêts des utilisateurs et des professionnels de l'informatique.